

## REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES D'INFORMATIQUE GMP

- ⇒ Respect des règles générales d'accès au réseau internet de l'Université Grenoble Alpes
- ⇒ NON-COMMUNICATION DU MOT DE PASSE personnel à toute autre personne.
- ⇒ Accès et usage interdits à toute personne étrangère à l'établissement.
- ⇒ **Interdiction de fumer, boire et manger dans les salles.**
- ⇒ Utilisation exclusive des logiciels implantés sur les postes (interdiction d'implanter tout autre logiciel).
- ⇒ Interdiction de déconnecter et de déplacer les périphériques (souris, écrans, .....).
- ⇒ Remise en ordre des postes de travail après usage : sortir correctement de la session de travail, éteindre seulement les écrans.
- ⇒ Fermer fenêtres, volets roulants, éteindre la lumière et fermer les 2 portes lorsque l'on quitte la salle en dernier.
- ⇒ **Usage réservé au travail universitaire, et non aux loisirs, jeux ou besoins personnels.**

**DANS TOUS LES CAS, L'ENSEIGNEMENT (ENCADRE OU EN AUTONOMIE) EST PRIORITAIRE SUR L'ACCES LIBRE.**

**TOUT NON-RESPECT DES REGLES DE FONCTIONNEMENT, TOUT ABUS, TOUTE DISPARITION OU DEGRADATION DE MATERIEL, DE LOGICIELS, DE SALLE, SERONT SANCTIONNES PAR UNE SUPPRESSION DE VOTRE COMPTE RESEAU PERSONNEL PENDANT UNE SEMAINE MINIMUM.**

**L'accès aux salles informatiques, que ce soit dans un cadre de TP ou en accès libre, est une opportunité pour chacun. Il est nécessaire de respecter les règles pour le bon fonctionnement de ce service. Merci de donner de l'importance à ces préconisations de bonnes pratiques.**

✂-----

Je soussigné (Nom, Prénom).....  
GMP 1 , GMP 2 , GMP Alternant , Licence Pro.   
déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des salles informatiques du département GMP, et déclare m'engager à le respecter.  
Fait à Saint-Martin d'Hères, le.....

Signature :